

RAPPORT DE LA MISSION EFFECTUEE DANS LA PROVINCE DU MAI-NDOMBE/VILLE D'INONGO DU 15 AU 22 AVRIL 2026

I. Contexte de la mission

La République Démocratique du Congo (RDC) s'est engagée dans le processus REDD. La Stratégie-cadre nationale REDD+ de la RDC assortie de son Plan d'investissement REDD+ est en ligne avec le développement durable et a pour vocation de stabiliser le couvert forestier de la RDC à 63,5% du territoire national à l'horizon 2030.

La première LOI étant clôturée en décembre 2020, le Gouvernement de la RDC s'est de nouveau engagé, à travers une deuxième LOI, à atteindre un certain nombre de jalons de sa politique dans les différents secteurs d'activités de la REDD+ et les ministères sectoriels ont été désignés responsables de l'atteinte desdits jalons. Au regard des résultats de la revue annuelle réalisée le 25 février 2023 à Kinshasa, et dans le souci principal d'appuyer l'atteinte des jalons, le Gouvernement de la RDC, en accord avec CAFI, a souhaité que les Ministères sectoriels concernés soient impliqués directement et pilotent le processus d'atteinte de ces engagements politiques (jalons) pris par la RDC dans le cadre de la LOI 2 à travers le Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ).

L'un des acteurs clés qui participent activement au processus d'atteinte des jalons politiques et à leur réalisation à travers la divulgation des informations contextuelles et financières de la chaîne de valeur des industries extractives est l'Initiative pour la Transparence dans la Gestion des Industries Extractives en République Démocratique du Congo, « ITIE-RDC » en sigle, dont la mission consiste à promouvoir la transparence et la bonne gouvernance dans l'exploitation des ressources naturelles, y compris les ressources forestières. Ainsi, en exécution du Plan de Travail Triennal 2024-2026 qui prévoit, dans son activité 18, la production, la publication et la dissémination du Rapport ITIE-RDC relatif au secteur forestier, le Comité National de l'ITIE-RDC a bénéficié du soutien financier du partenariat CAFI-FONAREDD et ce, dans le cadre du Programme d'Appui à l'Atteinte des Jalons de la Loi 2 (Lettre d'intention n°2) signée entre la RDC et l'Initiative pour les Forêts d'Afrique Centrale (CAFI), en vue de la mise en œuvre de la gouvernance forestière et climatique.

Parmi les activités prévues dans le cadre de cet appui financier, figure la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs clés du secteur forestier sur la Norme ITIE ainsi que sur les cadres légal et fiscal dudit secteur.

Le présent Rapport de mission tient également lieu de compte rendu des activités de l'atelier de sensibilisation organisé à Inongo le 20 avril 2026.

II. Composition de la mission

La mission a été exécutée par deux personnes, un expert de l'ITIE-RDC en charge des Questions Juridiques, Collecte et Analyse des données et un Chef de Division et Coordinateur de la Cellule Technique au Secrétariat Général à l'EDD et NEC.



Il s'agit de :

- M. Gilbert DENINGAIDI MAGBATA : Ordre de mission n°052/COORD/ITIE-RDC/ST/GRM/2026 du 27 mars 2026 ;
- M. Paulin TSHIBANDA BADIBANGA : Ordre de mission n°053/COORD/ITIE-RDC/ST/GRM/2026 du 27 mars 2026.

III. Déroulement de la mission

La mission a couvert la période du 15 au 22 avril 2026, soit 08 jours et s'est déroulée de la manière qui suit :

- **Mercredi, le 15/04/2026 :**
 - ✓ Arrivée de l'équipe à Inongo par avion ;
 - ✓ Installation à l'hôtel ;
 - ✓ Prise de contact avec la Coordination provinciale de l'EDD et NEC ;
 - ✓ Présentation de civilité au Gouvernorat de Province.
- **Jeudi, le 16/04/2026 :**
 - ✓ Séance de travail avec la Coordination provinciale de l'EDD et NEC ;
 - ✓ Planification des activités de mobilisation des acteurs clés du secteur forestier ;
 - ✓ Préparation logistique de l'atelier.
- **Vendredi, le 17/04/2026 :**
 - ✓ Visite des Administrations provinciales et préparation avec elles de données du secteur forestier attendues par l'ITIE-RDC ;
 - ✓ Préparation pédagogique de l'atelier.
- **Samedi, le 18/04/2026 :** OFF.
- **Dimanche, le 19/04/2026 :** OFF.
- **Lundi, le 20/04/2026 :** Tenue de l'atelier.

L'atelier a été animé par l'expert de l'ITIE-RDC et les échanges avec les acteurs du secteur forestier ont porté sur les points saillants suivants :

- L'ITIE, la Norme ITIE et ses principales innovations de 2023 ;
- Le contexte de l'intégration de la forêt à l'ITIE ;
- L'essentiel du Rapport contextuel ITIE-RDC 2020-2021 ;
- Les sources, types et caractères des informations divulguées par l'ITIE ;
- Le cadre juridique et le régime fiscal applicables au secteur forestier en RDC ;
- Les difficultés majeures habituellement rencontrées dans l'élaboration des rapports ITIE du secteur ;
- Les prochaines étapes.

Étant donné que les parties déclarantes de la Province du Mai-Ndombe étaient préparées à fournir les données pour l'élaboration du Rapport ITIE-RDC du secteur, nous avons collecté sur place les données de la Coordination provinciale de l'EDD et NEC et avons sollicité de la Direction des Recettes provinciales du Mai-Ndombe (DGRM) de désagréger les données de l'artisanat forestier qu'elle avait déjà transmises au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC. Nous avons également accompagné la Direction Provinciale du Fonds Forestier National (FFN) à rassembler les données

attendues par l'ITIE-RDC. Le Directeur Provincial de cette structure nous a promis de finaliser le travail et de nous transmettre les données par mail plus tard.

IV. Difficultés rencontrées

- 1) La mobilisation des parties prenantes de Mai-Ndombe (Inongo) requiert l'implication du Protocole d'Etat de cette Province et, en définitive, de l'Autorité provinciale. Dans la pratique, c'est le Chef du Protocole d'Etat qui initie les invitations des participants à l'atelier et les distribue aux participants sélectionnés. Pour ce faire, il exige des frais logistiques et, lorsque les autorités provinciales sont conviées à lancer solennellement ou à rehausser de leur présence l'atelier, elles exigent de l'ITIE-RDC des frais de représentation qui ne sont pas pris en compte dans le budget de l'activité. Le Chef de mission est donc obligé de puiser dans ses économies pour faire face à ces dépenses imprévues.
- 2) Le sous-équipement des services portuaires de Ndolo a fait qu'à notre départ le 15 avril 2026, les souches de la Taxe statistique d'embarquement payée ne nous ont pas été remises et, au retour le 22 avril 2026, dans le désordre du retrait de bagages, les préposés de KIN AVIA ont remis à M. Paulin TSHIBANDA le billet ainsi que les souches de Go-Pass et Taxe statistique d'embarquement appartenant à un autre voyageur répondant au nom d'Emmanuel NDOYITE.

V. Suggestions

Prévoir dans le budget de la mission les frais supplémentaires à payer :

- 1) au Protocole d'Etat à titre des frais d'impression et de distribution des invitations aux participants ;
- 2) aux autorités provinciales pour l'ouverture solennelle des activités ou leur participation à celles-ci.

Fait à Kinshasa, le 30/04/2026

Gilbert DENINGAIDI MAGBATA

Expert Technique en charge des Questions
Juridiques, Collecte et Analyse des Données

Annexes :

- *Ordres de mission estampillés* : × 2.
- *Billets d'avion (Aller-Retour)* : × 2.
- *Go pass et taxes aéroportuaires (Aller-Retour)* : × 2.
- *Facture Frais de communication* : × 1.
- *Liste de présence des participants* : × 5 pages.
- *Liste de remboursement de transport aux participants* : × 4 pages.
- *Factures d'hébergement à l'Hôtel* : × 2
- *Facture de location salle* : × 1
- *Facture de restauration des participants à l'atelier* : × 1
- *Facture de couverture médiatique* : × 1.